



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une mise à jour de l'étude d'impact acoustique dans le cadre du projet
de parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 25 février 2025,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** SAS GANTHA - 12 Boulevard Chasseigne - 86000 POITIERS
 - **Nature des prestations confiées :** mise à jour de l'étude d'impact acoustique avec nouvelle modélisation de l'état projeté avec les nouvelles données d'entrée, un calcul des contributions sonores et une comparaison des seuils réglementaires. Une définition des mesures compensatoires sera fournie.
 - **Montant :** 5 000,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

18 MAR. 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE